
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 28 mars 2019
17 h**

**Séance tenue le jeudi 28 mars 2019
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pausé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino, Mme Colette Gauthier, Mme Maja Vodanovic et M. Ryan Young, à titre de représentant de la mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Beny Masella	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Position de la Ville de Montréal à la suite du dépôt du projet de Loi 21 sur la laïcité

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 09.

CG19 0096

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mars 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.06.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0097

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 février 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 février 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 mars 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 28 février 2019.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 28 février 2019.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 28 février 2019.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG19 0098

Dépôt du rapport et recommandations de la Commission de la sécurité publique intitulé : La sécurité des déplacements entre la maison et l'école

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport et les recommandations de la Commission de la sécurité publique intitulé : La sécurité des déplacements entre la maison et l'école, et le conseil en prend acte.

06.01

CG19 0099

Dépôt de commentaires et recommandations faisant suite au Rapport et recommandations de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887)

Le porte-parole d'assemblée dépose les commentaires et recommandations faisant suite au Rapport et recommandations de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887), et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

07.01 **Dépôt de la résolution CA19 29 0033 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en appui à la demande de participation au mouvement croissant des villes intitulée « Une heure pour la terre 2019 »**

CG19 0100

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2018

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* en date du 31 décembre 2018, et le conseil en prend acte.

07.02 1190498001

CG19 0101

Dépôt du bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, et le conseil en prend acte.

07.03 1198257002

CG19 0102

Dépôt du bilan annuel consolidé 2018 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel consolidé 2018 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

07.04 1195075001

CG19 0103

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et le conseil en prend acte.

07.05 1195330001

CG19 0104

AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2018 de l'inspectrice générale de la Ville de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport annuel 2018 de l'inspectrice générale de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.06

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0105

Accorder un contrat à Quantum Électrique inc. pour le remplacement des moteurs de deux compresseurs de biogaz et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 596 237,75 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-02 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0339;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat à Quantum Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de deux moteurs de compresseurs et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 516 237,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-02;
- 2 - d'autoriser une dépense de 80 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1190720001

CG19 0106

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois, avec Globocam (Anjou) inc., pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 18-17302 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0345;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois chacune, pour la fourniture sur demande, de pièces authentiques des marques Freightliner (lot 1) et Sterling (lot 2), dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules lourds du parc motorisé de la Ville;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Globocam (Anjou) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, les contrats à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17302 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1187362001

CG19 0107

Accorder un contrat à Aréo-Feu Itée pour les travaux reliés à la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Aréo-Feu Itée, fournisseur unique, pour la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1191081001

CG19 0108

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-17318 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0340;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville;
- 2 - d'accorder à Équipements Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17318 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1194922002

CG19 0109

Exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi, dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. (CG16 0305) pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. (CG16 0177) pour le lot 6, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021, pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0351;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi, dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. (CG16 0305) pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. (CG16 0177) pour le lot 6, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021, pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1193190001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0110

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Confidentiel Déchiquetage de documents inc. pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports - Appel d'offres public 18-16059 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0348;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec le seul soumissionnaire, Confidentiel Déchiquetage de documents inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les services de déchiquetage et de destruction de divers documents et supports, pour une durée de cinq ans, avec possibilité de prolongation d'une année, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16059 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1197685001

CG19 0111

Accorder un contrat à Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs, pour une somme maximale de 257 939,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17387 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0341;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Équipements Twin inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 257 939,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17387 ;

- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1198034003

CG19 0112

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Itée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, pour une somme maximale de 668 702,19 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0352;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Itée, fournisseur unique, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 668 702,19 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 février 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1195942001

CG19 0113

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, de l'entente-cadre avec Novem Distribution inc. (CE17 0180) pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, pour un montant estimé à 174 876,98 \$, taxes incluses. Le montant octroyé de 390 306,78 \$, taxes incluses, plus un montant pour ajustement de quantité de 58 546 \$, taxes incluses, sera majoré jusqu'à concurrence de 623 729,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0343;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, de l'entente-cadre avec Novem Distribution inc. (CE17 0180) pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, pour un montant estimé à 174 876,98 \$, taxes incluses;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1198269001

CG19 0114

Autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC Itée à CCC Chemical Distribution inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0346;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC Itée à CCC Chemical Distribution inc., pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521);
- 2 - d'approuver le projet de convention de cession, entre Produits Chimiques CCC Itée et CCC Chemical Distribution inc., aux termes duquel intervient la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1182675003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0115

Conclure une entente-cadre, pour une période de 3 ans, avec Construction Camara / 6724114 Canada inc. pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que de travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites - Dépense totale de 5 248 245,96 \$, taxes et incidences incluses / Appel d'offres public 322703 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0356;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement d'un montant maximal de 5 248 245,96 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Camara / 6742114 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 558 245,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322703;
- 3 - d'imputer cette dépense à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187231095

CG19 0116

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc. et Aréo-feu ltée pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe suprême et de marque Cosmas Titan, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 18-17229 (2 soum., 1 seul conforme pour le lot 1 et 3 soum. pour le lot 2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0347;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc., seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, pour la fourniture de bottes de protection Globe suprême pour le combat incendie à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 634 662 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17229 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1192645002

CG19 0117

Accorder un contrat à Les Entreprises Électriques L.M. inc. pour une somme maximale de 688 165,13 \$, taxes et contingences incluses, pour le remplacement de moteurs des usines Dorval et Lachine (article 5) et un contrat à Gemitech inc. pour une somme maximale de 1 747 916,96 \$, taxes et contingences incluses, pour l'inspection des équipements des usines, des stations de pompage et des réservoirs du secteur de l'ouest de la Ville (article 7) - Appel d'offres public 18-17231 (4 et 5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0354;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat pour le remplacement des moteurs des usines Dorval et Lachine et pour l'inspection, sur une période de 72 mois, des équipements électriques des usines, des stations et des réservoirs du secteur de l'ouest de la Ville de Montréal, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées et les articles inscrits en regard de chacune d'elles, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17231 ;

Firmes	Articles	Montant
Les Entreprise Électriques LM inc.	5	688 165,13 \$
Gemitech inc.	7	1 747 916,96 \$

- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2020 et les années subséquentes d'un montant net de taxes de 100 000 \$ par année;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.13 1194087001

CG19 0118

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec PTI Solutions Industrielles inc. pour la fourniture de machines distributrices industrielles - Appel d'offres public 18-16688 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0344;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de machines distributrices industrielles;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, PTI Solutions Industrielles inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16688 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1185318002

CG19 0119

Autoriser une dépense totale additionnelle de 283 865,76 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec la firme SC360 inc. (CE17 0007), majorant ainsi le montant total de chacun des contrats de 405 522,52 \$ à 547 455,40 \$, taxes, contingences et variation des quantités incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0353;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale additionnelle de 283 865,76 \$, soit 141 932,88 \$, taxes, contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15% incluses, pour chacun des lots 1 et 2, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec la firme SC360 inc. (CE17 0007), majorant ainsi le montant total de chacun des contrats de 405 522,52 \$ à 547 455,40 \$, taxes, contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15% incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1193190002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0120

Autoriser un soutien financier additionnel de 225 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CG18 0115), pour une période de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019, pour la poursuite de ses actions, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 1 300 000 \$ à 1 525 000 \$ / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0393;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 225 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour une période de transition de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CG18 0115), majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 1 300 000 \$ à 1 525 000 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1196794001

CG19 0121

Accorder un contrat à Bau-Québec ltée pour le réaménagement des secteurs Jarry est et Boisé sud du parc Frédéric-Back - Dépense totale de 3 857 717,23 \$, taxes, contingences, quantités variables et incidences incluses - Appel d'offres public 17-6991 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0359;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 3 857 717,23 \$, taxes, contingences, incidences et variations de quantités incluses, pour les travaux de réaménagement des secteurs Jarry est et boisé sud au parc Frédéric-Back;
- 2 - d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 038 213,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6991;
- 3 - d'autoriser une dépense de 303 821,36 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 455 732,04 \$, taxes incluses à titre de variation de quantité;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1188195001

CG19 0122

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement de Saint-Léonard » - Dépense totale de 1 619 710,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10295 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0361;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 295 768,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10295;
- 2 - d'autoriser une dépense de 129 576,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 194 365,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.18 1193775001

CG19 0123

Accorder un contrat à Mofax Électrique ltée pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 656 419,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP18115-167032-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0362;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Mofax Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 656 419,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18115-167032-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1197526003

CG19 0124

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 453 716,77 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18057-160691-C (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0360;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 430,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18057-160691-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 242 286,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1197526006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0125

Accorder un contrat à C.M.S. entrepreneurs généraux inc. pour la prolongation des services enfouis - Poste électrique 315 KV - Dépense totale de 2 563 964,46 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public DP18129-177070-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0363;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à C.M.S. entrepreneurs généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la prolongation des services enfouis - Poste électrique 315 KV, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 899 232,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP18129-177070-C ;
- 2 - d'autoriser une dépense de 379 846,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, une dépense de 94 961,65 \$, à titre de budget de variation de quantités et une dépense de 189 923,29 \$, à titre de budget d'incidences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1197526007

CG19 0126

Autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell Ltd (CG16 0408), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 \$ à 3 201 079,91 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0375;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Morneau Shepell Ltd (CG16 0408), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 \$ à 3 201 079,91 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1187684003

CG19 0127

Autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels pour la construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater, dans le cadre du contrat accordé à MDA architectes inc., Bouthillette Parizeau inc. et Nicolet Chartrand Knoll ltée (CG13 0401), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 \$ à 2 548 719,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de modification numéro 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0372;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 \$, taxes incluses, dans le cadre de la convention de services professionnels, pour l'ajustement des honoraires professionnels à la suite de l'augmentation des coûts de travaux et de services supplémentaires requis pour la construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater ;
- 2 - d'approuver un projet de convention de modification numéro 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et MDA architectes inc., Bouthillette Parizeau inc. et Nicolet Chartrand Knoll ltée (CG13 0401), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 \$ à 2 548 719,16 \$, taxes incluses ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1180749002

CG19 0128

Approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 841 761,18 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0382;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 841 761,18 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1186310003

CG19 0129

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de logement social, d'un terrain constitué du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan L-18 Saint-Gabriel, situé du côté est de la rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion de 1 345 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition de cet immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0383;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, du terrain constitué du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtiment dessus érigé sis au 1295, rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser un versement du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels d'un montant de 1 345 000 \$, plus les taxes applicables;

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1184962009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0130

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de non-accès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur trois lots situés sur la rue Jules-Helbronner, laquelle fait partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0387;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de non-accès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur 3 lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 954, 4 881 975 et 4 881 976 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1184386004

CG19 0131

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur une partie de la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, constitué d'une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 140 000 \$, avec intérêt au taux de 5 %, à compter de la mise en demeure transmise à la Ville en date du 3 octobre 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0389;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, correspondant à une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'illustré par les lettres A,B,C,D,E,F,G,H,J, et A sur le plan d'arpentage D-3 Pointe-Claire, préparé le 7 décembre 2018, par Christian Viel, arpenteur-géomètre, portant le numéro 482 de ses minutes et le numéro de dossier 22097-2 du greffe commun des arpenteurs de la Ville, pour la somme de 140 000 \$, avec intérêt annuel au taux de 5 %, à compter de la date de la mise en demeure transmise à la Ville, soit le 3 octobre 2018, jusqu'à la date de son émission, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Daphney Saint-Louis du Service des affaires juridiques, un chèque à l'ordre de *Alarie Legault, cabinet d'avocats en fidéicomis* au montant de 140 000 \$, plus intérêts annuels de 5%, calculés à compter du 3 octobre 2018, et ce, jusqu'à la date de son émission;

Alarie Legault, cabinet d'avocats
507 place d'Armes, bureau 1210
Montréal (Québec) H2Y 2W8
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1180783003

CG19 0132

Accorder un soutien totalisant 316 000 \$ à Défi sportif AlterGo, soit un soutien financier de 60 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 256 000 \$ pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo 2019, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0399;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 256 000 \$, pour l'année 2019, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services et installations;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1198070001

CG19 0133

Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0403;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1193931002

CG19 0134

Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0351) pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois - Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0406), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0407;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0351) pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois;
- 2 - de résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0406), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1198260004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0135

Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada inc. pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de trois ans, pour une somme maximale 1 809 091,92 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour une somme de 133 849,87 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0474;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Rogers Communications Canada inc., pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion et communication pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 809 091,92 \$ taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15%, correspondant à une somme de 133 849,37 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1182357004

CG19 0136

Accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 587 846,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5982 (3 soum.) / Autoriser un virement de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0475;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 585 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5982;

- 2 - d'autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, soit une somme de 453 585 \$ pour les travaux, une somme de 90 717,90 \$ pour le budget des contingences et une somme de 43 544,16 \$ pour le budget des incidences, le cas échéant;
- 3 - d'autoriser un virement de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1185895003

CG19 0137

Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (De Sousa) pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 703 729,75 \$, taxes, contingences et incluses - Appel d'offres public 214735 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0454;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 623 156,30 \$, taxes incluses, pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019, dans le cadre du Projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 4042077 Canada inc.(De Sousa), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 537 156,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214735 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 80 573,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1197231022

CG19 0138

Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation d'une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, au parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 \$, répartie de 2019 à 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 \$ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 \$ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019 / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 \$ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0460;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts du cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, dans le parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 \$ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 \$ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019;
- 3 - d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 \$ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1187540002

CG19 0139

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu conseil (Canada) inc. pour des prestations de services en intelligence artificielle, pour une période de 2 ans, pour une somme maximale de 2 052 993,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16877 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0461;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec Fujitsu conseil (Canada) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de prestations de services professionnels requis en intelligence artificielle, pour une somme maximale de 2 052 993,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16877;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1197297001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0140

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique - Dépense totale de 1 646 874,31 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17405 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0463;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à la seule firme, SNC-Lavalin GEM Québec inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 497 158,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17405 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 149 715,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1197526005

CG19 0141

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation - Dépense totale de 4 255 540,94 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16708 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0462;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, WSP Canada, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels pour le contrôle de la qualité relié à la mise en œuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation du Service de l'environnement, pour une somme maximale de 4 255 540,94 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16708 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. George Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Colette Gauthier
M. Michel Gibson
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Christina M. Smith
M. William Steinberg
Mme Maria Tutino
M. Ryan Young

CG19 0142

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 20 229 831,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 325301 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0457;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 18 498 737,63 \$, taxes et incidences incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ;
- 3 - d'accorder aux Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 583 352,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325301 ;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 731 093,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1187231085

CG19 0143

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Groupe ABS inc. (3 688 337,64 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 \$, taxes incluses), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (1 134 437,05 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (962 818,76 \$, taxes incluses), totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 \$, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-17192 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0456;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels, afin de réaliser des mandats de caractérisation environnementale, d'études géotechniques et de conception de chaussée, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville;

- 3 - d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17192;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Groupe ABS inc.	3 688 337,64 \$	1
Les Services EXP inc.	2 916 915,75 \$	2
FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.)	2 308 299,50 \$	3
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 785 750,88 \$	4
Solmatech inc.	1 134 437,05 \$	5
WSP Canada inc.	962 818,76 \$	6

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1183855006

CG19 0144

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, avec Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 \$, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 \$, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311 \$, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 \$, taxes incluses), pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soum.) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0450;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication ;
- 3 - d'accorder à Compugen inc., PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., plus bas soumissionnaires conformes pour les lots 1, 3, et 4, et au seul soumissionnaire pour le lot 6, Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17255 ;

<u>Firmes</u>	<u>Description</u>	<u>Montants</u>
Compugen inc.	Lot 1: Serveurs et équipements connexes	1 172 489,82 \$
PCD Solutions inc.	Lot 3: Stockage IBM-SAN STORWIZE et accessoires	1 184 890,91 \$
ESI Technologies inc.	Lot 4: Commutateurs du réseau Canal de Fibre (FC) pour le stockage des données.	638 311 \$
Bell Canada	Lot 6: Équipements de télécommunication avec support.	2 840 787,50 \$

- 4 - d'autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, soit une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4;

5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1187833008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.44 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0145

Conclure une entente de collaboration de gré à gré avec MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle, organisme à but non lucratif, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin ainsi que le contrat de sous-location en annexe

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0465;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, incluant un contrat de sous-location en annexe, entre la Ville et MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle, organisme à but non lucratif, pour la conclusion d'une entente de collaboration dans le domaine de l'intelligence artificielle, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1187297003

CG19 0146

Accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 013 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0471;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 013 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1190637001

CG19 0147

Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 2 045 228 \$, répartie de 2019 à 2022, à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 \$ à compter de 2020, pour un montant de 8 051 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0472;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 045 228 \$, pour une période de 4 ans, se terminant le 31 décembre 2022, à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission, somme répartie annuellement comme suit :

2019	2020	2021	2022
499 198 \$	507 185 \$	515 300 \$	523 545 \$

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 \$ à compter de 2020, pour un montant de 8 051 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 \$ à compter de 2022, et ce pour chaque service;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1187540001

CG19 0148

Approuver l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2019 par sa résolution CE19 0499;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1198320001

À 17 h 19,

M. Robert Coutu intervient afin d'attirer l'attention de l'administration sur des variations importantes entre les estimés soumis et les résultats obtenus concernant l'octroi de 14 dossiers parmi les 44 dossiers inscrits dans la section des affaires contractuelles et demande si l'administration peut s'assurer d'éviter de tels écarts de variation.

Le président du comité exécutif, M. Benoît Dorais, explique les difficultés rencontrées et mentionne qu'un mandat à cet effet a été donné au directeur général afin de trouver une solution à cette situation.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0149

Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0412;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021;
- 2 - de mandater la Direction générale pour que l'ensemble des services municipaux concernés réalisent les engagements les concernant dans ce plan d'action;
- 3 - de mandater la Direction de la Mobilité pour qu'elle coordonne la mise en oeuvre de ce plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1192612001

CG19 0150

Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M\$ du gouvernement du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0414;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M\$ du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1197586002

CG19 0151**Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2019**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0485;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2019 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Diagnostic du loisir public montréalais;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) (mandat du conseil municipal à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de tenir une consultation publique conformément à l'article 125 de la LAU);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Élaboration d'une Politique de reconnaissance des organismes communautaires à Montréal;
- Suivi de l'étude sur la gestion de la diversité religieuse;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;
- Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Interdiction des bouteilles d'eau de plastique à usage unique à la Ville de Montréal et élaboration d'une Stratégie de réduction du plastique sur le territoire de la métropole (CM18 0709);
- Motion de l'opposition officielle de l'interdiction du chauffage au mazout à Montréal (CM18 1177);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;
- De concert avec le BIG, revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018;
- Programme triennal d'immobilisations 2020-2022;
- Consultations prébudgétaires 2020;
- Budgets de fonctionnement 2020;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290);

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement;

Commission de la sécurité publique

- Le projet pilote des caméras portatives;
- La sécurité des déplacements entre la maison et l'école (CM18 1052);
- Les techniques de désescalade et les clientèles vulnérables;
- Le Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- Le Bilan annuel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);
- Les activités de prévention incendie et de sensibilisation communautaire;
- L'intégrité et les normes professionnelles au SPVM;
- Présentation des activités de combat des incendies et de la structure organisationnelle 2019;
- Le suivi des indicateurs en matière de lutte contre le profilage racial et social;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Facteurs facilitant et freins à la diminution de l'utilisation et de la possession de véhicules personnels à Montréal.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1197579005

CG19 0152

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1196347004

CG19 0153

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1190643001

CG19 0154

Avis de motion et dépôt - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1193843001

CG19 0155

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1195075002

CG19 0156

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1162748005

CG19 0157

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1195175001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0158

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0086;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0086;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019, par sa résolution CE19 0193;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Edgar Rouleau
Mme Maria Tutino

42.01 1186945001

Règlement RCG 19-007

CG19 0159

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Vu l'avis de motion donné du Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0087;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0087;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0262;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1180025003

Règlement RCG 09-023-10

CG19 0160

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0088;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0088;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0255;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1181081026

Règlement RCG 19-008

CG19 0161

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0089;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0089;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0260;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1181081021

Règlement RCG 19-009

CG19 0162

Adoption - Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0090;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0090;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0310;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1181179011

Règlement RCG 19-010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0163**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$ à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0091;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0091;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0315;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$ », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. George Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Colette Gauthier
M. Michel Gibson
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Christina M. Smith
M. William Steinberg
Mme Maria Tutino
M. Ryan Young

CG19 0164

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0092;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0092;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0316;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1192837001

Règlement RCG 19-011

CG19 0165

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0093;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0093;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0317;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1192837002

Règlement RCG 19-012

CG19 0166

Approuver le Règlement R-192 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 924 374 \$ pour financer le projet « Véhicules d'atelier - phase 1 », pour un terme de 10 ans et approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0436;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-192 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 924 374 \$ pour financer le projet « Véhicules d'atelier - phase 1 » pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1196213001

CG19 0167

Nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne, à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans et reconduction des mandats de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne à titre de membres du conseil pour une période de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0422;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver la nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans, à compter du 22 avril 2019;

2 - de reconduire le mandat de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne, pour une période de trois ans, à compter du 22 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1190640001

À 17 h 40,

La mairesse, madame Valérie Plante, intervient afin de répondre à la question de M. Beny Masella posée en début de conseil au sujet de la position de la Ville à la suite du dépôt du projet de Loi 21 sur la laïcité et fait part aux membres du conseil de ses préoccupations concernant l'application de cette loi.

Monsieur Masella offre la collaboration des villes liées.

À 17 h 45, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse